

## **Inscription 2017/2018 à l'Accueil de Loisirs du mercredi après-midi pour les enfants scolarisés dans les écoles de Longeau, Villegusien Le Lac et du RPI Heuilley Cotton - Heuilley le Grand**

Suite aux besoins exprimés par les parents et les communes de Villegusien le Lac et Longeau-Percey la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne Montsaugéonnais met en place un Accueil de Loisirs Sans hébergement le mercredi après-midi à l'école de Villegusien le Lac encadré et déclaré par l'association la Montagne. Cet accueil de Loisirs est proposé aux enfants scolarisés

- au RPID Heuilley-Cotton / Heuilley-Le-Grand

- à l'école de Villegusien le Lac

- à l'école de Longeau-Percey.

**Il se déroulera dans les locaux de l'école de Villegusien le Lac durant la période scolaire 2017-2018 le mercredi de 12 h à 18 h avec repas et un départ échelonné possible de 17h à 18h.**

L'accueil de loisirs sans hébergement poursuit plusieurs objectifs

pour les enfants : bénéficier d'un temps de loisirs avec d'autres enfants dans un cadre éducatif

pour les familles : permettre de concilier les horaires des enfants scolarisés et des parents qui travaillent

pour les collectivités : maintenir les familles dans la commune, inciter de nouvelles familles à venir et renforcer la dynamique locale autour de l'école.

L'accueil périscolaire est déclaré auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population - service Jeunesse, Sports, Vie associative et respecte la réglementation en vigueur. Il bénéficie également de la validation de la Protection Maternelle Infantile.

Les enfants sont encadrés par une équipe pédagogique qualifiée de l'association La Montagne.

L'accueil de loisirs est un espace éducatif essentiel où seront privilégiés le bien-être et l'épanouissement personnel de chaque enfant ainsi que la vie en groupe basée sur le respect entre les enfants eux-mêmes et entre les enfants et les adultes.

Des activités ludiques, manuelles et sportives seront proposées ainsi que des sorties occasionnelles.

Une participation financière (pour la demi-journée) est demandée aux familles en fonction du quotient familial à laquelle s'ajoute le prix du repas : 4,35 €

Pour les régimes CAF ou MSA :

Si quotient familial (QF)  $\leq 300$  le coût demi-journée est de 3,70 € + coût durepas

Si  $301 \leq QF \leq 500$  le coût demi-journée est de 3,90 € + coût du repas

Si  $501 \leq QF \leq 700$  le coût demi-journée est de 4,30 € + coût du repas

Si  $701 \leq QF \leq 900$  le coût demi-journée est de 4,70 € + coût du repas

Si  $901 \leq QF \leq 1100$  le coût demi-journée est de 5,50 € + coût durepas

Si  $QF \geq 1101$  le coût demi-journée est de 6 € + coût du repas

Pour les non ressortissants du régime général le coût demi-journée est de 8 € + coût du repas

Nous soussigné(e)(s)

Madame (Nom et prénom) : .....

Monsieur. (Nom et prénom) : .....

adresse : N° ..... Rue .....

Code Postal ..... Commune .....

adresse e-mail : .....@.....

Téléphone : .....

téléphone portable : .....

désire, (désirons) inscrire mon (notre), nos enfants pour l'ALSH du mercredi à l'école de Villegusien le Lac

Nom du ou des enfants	prénom	date de naissance	Sexe F ou M	Ecole et classe à la rentrée 2017

Mon(mes) enfant(s) viendra(ont) de manière régulière :

Mon(mes) enfant(s) ne viendra(ont) pas de manière régulière et je m'engage à prévenir le directeur de l'ALSH Théo Camburet de sa (leur) présence le lundi précédent l'accueil avant 12h par SMS ou téléphone au 06 98 52 46 12 (ou je fournis un planning mensuel)

autorise mon/mes enfant(s).....  
à participer et à se rendre aux activités et sorties organisées par l'Association la Montagne que ce soit à pied, à vélo ou en véhicule.

donne l'autorisation aux animateurs de prendre, reproduire et diffuser des photos sur les supports de l'association La Montagne

#### **Le mercredi à l'issue de l'ALSH à 17h**

Mon enfant est autorisé à rentré seul à la maison : Oui :  Non :

Mon enfant sera pris en charge par l'un ou l'autre des parents : Oui :  Non :

Mon enfant sera pris en charge par un tiers : Oui :  Non :

préciser les noms des personnes.....

Mon enfant quittera l'ALSH après 17h selon un départ échelonné (jusqu'à 18h) : Oui :  Non :

**Vos remarques - suggestions - informations - questions...**

Fait à ..... le.....

(signature du père)

(signature de la mère)

**à retourner avant le 14 juillet 2017 auprès de l'association La Montagne (Longeau)  
avec la fiche sanitaire de liaison**